

## rachat de part dans Indivision familiale

Par modestine, le 05/03/2016 à 15:02

Bonjour,

Nous avons en indivision une maison avec mon frère et ma soeur, héritée de mes parents, donc un tiers chacun.

Puis-je racheter la part de ma soeur qui veut bien vendre?

Mon frère n'est pas d'accord avec cette solution peut-on l'obliger à accepter?

Si la chose se fait comment cela se passera-t-il ensuite pour mes enfants (2 enfants pacsés) Si je rachète cette part, donc un tiers du prix de la maison, puis-je donner ensuite cette part jointe à la mienne (qui correspondra aux deux tiers) à mes enfants (la moitié chacun donc) pour leur éviter de payer des droits de succession

Je vous remercie de votre réponse